



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUT Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

Abandon de la révision du PLU

(Délibération 2022_06_03_12)

M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, rappelle que le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme le 16 septembre 2016.

Le 17 décembre 2021, le conseil municipal a décidé la prescription de la révision générale du PLU.

La commune a missionné le Cabinet Ateliers D'Ys pour l'assister dans la mise en œuvre de cette révision.

Un groupe de travail a été mis en place comprenant : Le Maire Pascal ROSELIER, Maurice POUILLAUDE, Gérard STAEL, Alexis TEZE, et Karen LATIMIER, un représentant de l'ADS (CMC) et un représentant de la DDTM.

Cinq réunions ont eu lieu les 9 novembre et 14 décembre 2021, et les 25 janvier, 22 février et 22 mars 2022.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la compétence d'urbanisme est devenue une compétence obligatoire pour Centre Morbihan Communauté au 1er janvier 2022, remettant en cause la révision du PLU de Moréac.

Centre Morbihan Communauté propose l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Trois communes avaient des procédures de révision en cours : Plumelec, Plumelin et Moréac.

Les services de l'Etat conseillent fortement l'abandon des procédures de révision en cours.

Il conviendra de mettre fin au marché d'études en cours du Cabinet Ateliers D'Ys.

Le choix du bureau d'études par Centre Morbihan Communauté pour l'élaboration du PLUi est en cours.

Les études devraient commencer en juillet 2022. L'approbation du PLUi est estimé pour fin 2026, début 2027.

En principe, l'adjoint et l'agent communal en charge de l'urbanisme de chaque commune feront partie de la commission chargée de faire des propositions au Conseil des maires en vue de la rédaction du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE d'arrêter la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme lancée par délibération du 17 décembre 2021 ;**
- **Décide de payer une indemnisation de rupture de mission au Cabinet Ateliers D'Ys ;**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

